

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 08 Octobre 2020 à 20 heures 30 minutes
à la mairie

Présents : M. ADHUMEAU Alain, M. BARON Grégory, Mme BROTTIER Catherine, M. COLAS Daniel, M. GRATTEAU Benoît, M. HOREL Ludovic, M. LECHEVALIER Patrick, Mme PETIT Stéphanie, Mme PREUD'HOMME Marina, M. RETAILLEAU Laurent, Mme SAMSON Frédérique, M. TASCHEM Frédéric, M. TASCHEM Joël, Mme VERSARI Evelyne, Mme YVON Delphine

Madame BROTTIER Catherine est nommée secrétaire de séance.

Président de séance : M. ADHUMEAU Alain

Intervention de la gendarmerie : Participation Citoyenne

Préalablement à la réunion de Conseil, le Lieutenant MORCH de la Brigade de gendarmerie de Loudun accompagné du Capitaine MAZIN de la gendarmerie de Châtellerault sont venus présenter aux membres du Conseil Municipal le dispositif « Participation citoyenne ».

La démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune et à les associer à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

1 - Approbation du compte rendu du 07 Septembre 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 07 Septembre 2020.

2 – Ajout d'un point à l'ordre du jour- 2020/53

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la réunion de Conseil Municipal :

-Choix du fournisseur de matériels de cuisine de la salle des fêtes

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la réunion du 08 Octobre 2020

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

3– Validation de la nouvelle offre de prêt du Crédit Agricole - 2020/54

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2020/42 en date du 7 Septembre 2020 le Conseil Municipal a validé le recours à l'emprunt pour un montant de 500 000 euros ainsi que l'offre de prêt du Crédit Agricole à un taux de 0.5%.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Crédit Agricole a proposé un nouveau taux à 0.45 %.

Les caractéristiques sont les suivantes :

-Montant : 500 000€

-Durée : 180 mois

- Frais de dossier : 750€
- Type d'amortissement : à échéance constante
- Périodicité des échéances : trimestrielle.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette nouvelle offre qui remplacera la précédente.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la nouvelle offre de prêt du Crédit Agricole pour un montant de 500 000 euros au taux de 0.45%
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'offre de prêt ci-dessus.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

4- Construction du garage communal et du club house : Assurance Dommage ouvrage

Dans le cadre de la construction du garage communal et du club house, il est nécessaire de souscrire une assurance dommage ouvrage.

La commune a sollicité deux organismes d'assurances : Groupama et la SMACL.

La consultation étant en cours, aucune décision n'est prise.

5- Fixation du taux horaire moyen applicable aux travaux en régie- 2020/55

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents techniques de la commune sont amenés à réaliser des travaux sur le parc immobilier de la commune.

Ces travaux peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux, exception faite des frais de personnel.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il est proposé de fixer un taux moyen horaire des agents techniques établi sur la base des éléments ci-dessous :

Grade	Brut Horaire	Charges patronales horaires	Coût horaire
Adjoint technique	11.26 €	5.03 €	16.29 €
Adjoint technique principal 2eme classe	12.83 €	5.78 €	18.61 €
Coût horaire moyen			17.45 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de fixer le coût horaire moyen pour les travaux effectués en régie par les services techniques à 17.45 € pour 2020.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

6- Décision modificative 3 - 2020/56

Vu la délibération 2020/42 en date du 07 Septembre 2020 validant le recours à l'emprunt pour un montant de 500 000.00 euros,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'inscrire ces crédits au Budget 2020 et qu'il a lieu de prendre une décision modificative.

INVESTISSEMENT		
Chapitre /Opération/Article	Dépenses	Recettes
Chapitre 16-1641		+500 000.00 €
OP 0050/21312	+75 000.00 €	
OP 0049/21311	+75 000.00 €	
OP 76/21318	+50 000.00 €	
OP 40/21318	+200 000.00 €	
OP 54/21318	+50 000.00 €	
OP0056/21318	+50 000.00 €	
TOTAL	+500 000.00 €	+500 000.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature de signer tous documents relatifs au sujet.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

7- Décision modificative 4 - 2020/57

Monsieur le Maire rappelle que les travaux en régie font l'objet d'opérations d'ordre comptables qui nécessitent de prendre une décision modificative

INVESTISSEMENT		
Chapitre /Opération/Article	Dépenses	Recettes
021		+750.35 €
21312/040	+750.35 €	
TOTAL	+ 750.35 €	+ 750.35 €

FONCTIONNEMENT		
Chapitre /Opération/Article	Dépenses	Recettes
023	+750.35 €	
722/042		+750.35 €
TOTAL	+ 750.35 €	+750.35 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature de signer tous documents relatifs au sujet.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

8- Demande d'aide entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les propriétaires du château de Baussay. Ils souhaitent développer leur activité en coaching, equi-coaching et thérapie brève avec le cheval, ouverture de gîtes et salle de séminaire pour l'accueil d'entreprises.

Afin de faire connaître le lieu et faire découvrir leurs diverses activités, ils souhaitent participer au Rallye des pépites le 31 octobre prochain.

Le coût de l'inscription étant de 1000 euros, ils demandent un soutien financier de la part de la commune.

Les membres du Conseil Municipal rappellent que la commune ne verse uniquement des subventions qu'aux associations et proposent d'orienter les demandeurs vers la Communauté de Communes du Pays Loudunais qui possède la compétence économie.

9- SOREGIES: Avenant à la convention d'accompagnement pour la rénovation du patrimoine bâti-2020/58

Par délibération en date du 31 Mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Cette convention arrive à son terme le 31 Décembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de prolonger cette convention jusqu'au 31 Décembre 2021 par un avenant.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

10- Travaux logement 7 Rue Jules Ferry-Validation des devis 2020/59

Vu la délibération 2020/44 en date du 07 Septembre 2020 validant les travaux du logement 7 Rue Jules Ferry.

Monsieur le Maire propose de valider les devis relatifs travaux de menuiseries, plâquerie et aménagement de la cuisine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les devis suivants de l'entreprise Menuiserie Horel :

Aménagements de la cuisine : 1 650.00 € TTC

Dépose du faux plafond de l'entrée, doublage du plafond en plaque de plâtre, dépose et fabrication de quatre marches entre la chambre et la salle de bains : 1 309.91 € TTC

Monsieur HOREL ayant quitté la salle, ne prend ni part au vote ni à la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir les offres de l'entreprise HOREL pour l'aménagement de la cuisine pour un montant de 1 650.00 € TTC et le pour les travaux de menuiserie, plâquerie pour un montant de 1 309.91 €.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.

Votes : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

11- Changement des modes de chauffage des logements communaux-2020/60

Vu la délibération 2020/45 en date du 07 Septembre 2020 validant le projet de changement des chauffages dans les logements 5 et 7 rue Jules Ferry.

Sur avis de la commission bâtiment, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider les offres suivantes :

- Logement 5 Rue Jules Ferry : Installation d'un poêle à granulés et installation d'un chauffe-eau électrique par la SARL TREGRET pour un montant de 10 655.56 euros TTC.
- Logement 7 Rue Jules Ferry : Installation d'une pompe à chaleur air/air, d'un chauffe-eau électrique et d'une sèche serviette par la SARL Raffault Père et fils pour un montant de 8 455.29 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir pour le logement 5 rue Jules Ferry l'offre de l'entreprise SARL TREGRET pour un montant de 10 655.56 euros TTC.
- Décide de retenir pour le logement 7 rue Jules Ferry l'offre de l'entreprise SARL RAFFAULT pour un montant de 8 455.29 euros TTC.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

12- Isolation du plafond de la mairie : Choix de l'entreprise -2020/61

Vu la délibération 2020/43 en date du 07 Septembre 2020 validant le projet d'isolation du plafond de la mairie et de la salle du conseil,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis l'entreprise Menuiserie Horel pour la fourniture et pose de laine de verre d'une épaisseur de 350 mm et une résistance thermique de 7.5 m2 KW. Le devis s'élève à 2 453.34 euros TTC.

Monsieur HOREL ayant quitté la salle, ne prend ni part au vote ni à la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise HOREL pour un montant de 2 453.34 euros.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.

Votes : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

13- Choix du fournisseur de matériels de cuisine -2020/62

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'équiper et de renouveler le matériel de la cuisine de la salle des fêtes. Deux sociétés ont été consultées : AIRVO-FROID et OUEST OCCASION

La commission bâtiment propose de retenir l'offre de l'entreprise AIRVO FROID, incluant un meuble chaud inox, un four, un réchaud à poser, une hotte, une plonge, un lave-vaisselle, une table (livraison et installation comprise) ainsi que les travaux de raccordement électriques. Le devis s'élève à 18 657.10 euros.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal et sur proposition de la commission bâtiment, à l'unanimité

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise AIRVO-FROID pour un montant de 18 657.10 euros
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

14- Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural à Chasseignes -2020/63

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M.Morisset Guillaume d'acquérir le chemin situé le long du cimetière de Chasseignes.

Il est précisé qu'un droit de passage sera accordé afin d'entretenir le mur du cimetière.

Vu le Code rural et notamment son article L.161-10 ;

Vu le décret n°76-291 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10 ;

Considérant que le chemin rural sis le long des parcelles M 990, 730,731, 727 et 728 n'est pas utilisé par le public.

Considérant la demande effectuée par Monsieur Morisset Guillaume d'acquérir ledit chemin,

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation du chemin rural
- Décide de lancer une procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du Code rural,
- Demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.
- Autorise Monsieur le Maire à faire procéder au bornage du chemin.
- Précise que tous les frais afférents à cette démarche seront à la charge de l'acquéreur.

Votes : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

15-Questions diverses

-Frais de fonctionnement école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes hors RPI et qui ont des enfants scolarisés dans le RPI ne participent pas aux frais de fonctionnement de l'école.

Une nouvelle convention devra être revue avec la mairie de Saint Laon.

-Création d'un point incendie à Coulaines

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande qui lui a été faite par Monsieur Chesseron concernant la participation de la commune pour l'installation d'une réserve d'eau à incendie ou de la création possible d'une borne à incendie à Coulaines dans la mesure où Coulaines ne dispose pas de point d'eau incendie. Monsieur le Maire indique que Monsieur Chesseron doit rencontrer le SDIS.

-11 Novembre 2020

Suite à cette année exceptionnelle, le repas du 11 Novembre est annulé ainsi que la distribution des colis.

-Projets éoliens

Monsieur le Maire rappelle que trois réunions se sont tenues, une avec Valeco, une avec Eolise et la dernière à

la demande de Mme Soulassole et M.Moreau

Monsieur le Maire propose d'inscrire à nouveau ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

-Commissions

Les commissions Voiries et Bien vivre ensemble ont fixé des dates de réunions.

Travaux de maçonnerie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de maçonnerie qui se dérouleront sur le mur du local des archives ainsi que sur le mur du cimetière de Chasseignes.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 12 Novembre à 20h30.

Fait à MOUTERRE-SILLY
Le Maire,
Alain ADHUMEAU